

Rapport annuel 2010-2011



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC



La mission

La principale fonction d'un Ordre est, selon le *Code des professions*, d'assurer la protection du public. C'est pourquoi la mission de l'Ordre est basée sur cette fonction. Toutefois, elle a été élargie pour tenir compte du sentiment d'appartenance des membres et de la clientèle desservie par les psychoéducateurs.

Dans le but d'assurer la protection du public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui adhèrent à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le développement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre se veut un espace d'échanges permettant aux membres d'améliorer leur pratique et de participer au développement de leur profession. Il vise à devenir un lieu d'identification et d'appartenance.

L'Ordre veut promouvoir l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il souhaite aussi donner une voix aux personnes vulnérables en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.

La vision

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec entend être la référence en matière d'intervention auprès de la clientèle en difficulté d'adaptation, et ce, tant par le positionnement que l'Ordre prend que par les interventions des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Les valeurs

Le personnel de l'Ordre de même que les administrateurs ont identifié les valeurs que nous voulons appliquer comme organisation aux décisions à prendre et aux actions à poser dans le cadre du travail accompli, et ce, afin de réaliser notre mission. Elles deviennent des points de repère permettant d'évaluer ce qui est considéré comme acceptable et inacceptable dans l'exercice de nos fonctions respectives. Les valeurs identifiées sont les suivantes :

Le **respect** signifie la considération pour chacune des personnes avec qui nous interagissons. Il sous-entend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.

L'**engagement** se manifeste par une implication individuelle à la réalisation de projets partagés. Cela se traduit par l'utilisation des compétences de chacun afin d'offrir au public et à nos membres des services appropriés. Il suppose la responsabilité de son développement et sa disponibilité.

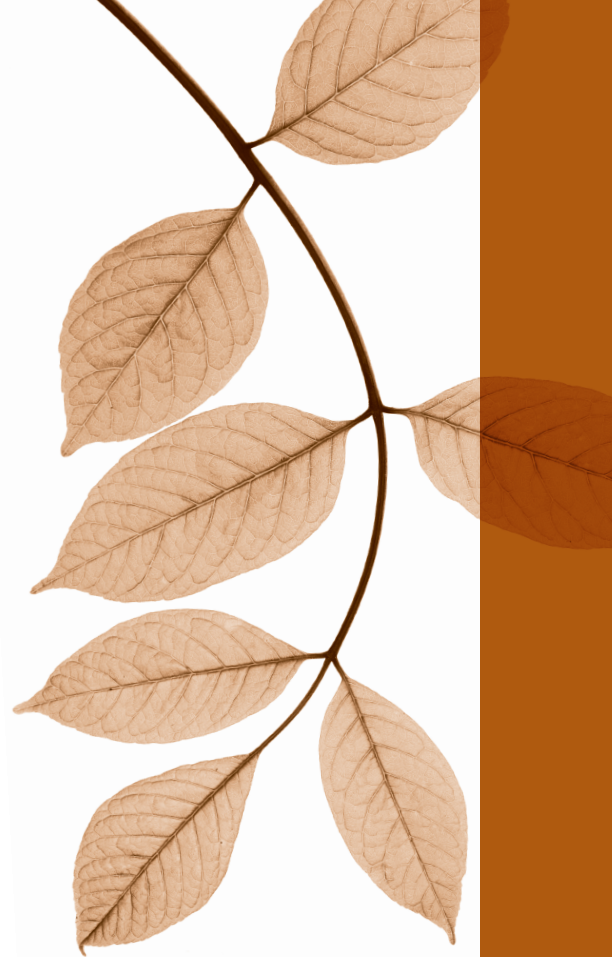
La **solidarité** s'observe dans les relations entre les membres de notre équipe. L'entraide, le travail d'équipe et la collaboration en sont ses principales manifestations. Elle suppose à la fois le souci de l'autre et celui du projet commun.

L'**intégrité** demande d'agir de façon conséquente à nos valeurs fondamentales. Elle se démontre par l'honnêteté, la transparence et la confiance. Elle suppose de respecter nos engagements et d'être responsable de nos paroles et de nos actes.

Table des matières

- 2** Lettres de présentation
- 3** Rapport de la présidente
- 4** Rapport de la directrice générale
- 6** Rapport des activités du Conseil d'administration
- 10** Rapport des activités du comité exécutif
- 11** Renseignements généraux
- 14** Rapport du Bureau du syndic
- 15** Comité d'inspection professionnelle
- 17** Conseil de discipline
- 18** Comité de révision des plaintes
- 18** Conseil d'arbitrage des comptes
- 18** Activités relatives à l'usurpation de titre
- 19** Comité des admissions par équivalence
- 21** Accréditation à la pratique de la psychothérapie
- 22** Comité de la formation
- 22** Comités d'affaires professionnelles
- 23** Activités de formation continue
- 24** Rapport de l'auditeur

Veuillez prendre note que le présent rapport annuel porte sur l'année ayant débuté le 8 décembre 2010 et se terminant le 31 mars 2011. Cependant, dans certaines parties de ce rapport, il est question d'activités ayant eu lieu avant la création de l'Ordre des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec, soit lorsque les psychoéducatrices faisaient encore partie de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec.





Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2011

M^e Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice du Québec, Procureur général, Notaire général du Québec et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le premier rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,
Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.
Montréal, juin 2011

M^e Jean Paul Dutrisac
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,
Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.
Montréal, juin 2011



Rapport de la présidente



Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

L'année 2010-2011 a été une année marquante pour les psychoéducateurs. Reconnus comme professionnels depuis 2000, ils ont vu la naissance de leur ordre, soit l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, le 8 décembre 2010. Cet événement est majeur pour la profession. Il va au-delà d'une réorganisation administrative. En fait, la création de l'Ordre est la concrétisation d'une volonté qui datait des années 1970 et qui, après quelques détours, s'est enfin réalisée. Je suis honorée de présider l'Ordre à ce moment-ci de l'histoire des psychoéducateurs. En ce sens, une fierté m'habite lorsque j'agis à titre de porte-parole de l'Ordre et de la profession.

Cette fierté est partagée par l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de l'équipe du siège social; elle se reflète dans nos actions. Cette reconnaissance nous permet de mieux positionner la profession et de souhaiter que ses représentants deviennent la référence en matière d'intervention auprès de la clientèle en difficulté d'adaptation.

La reconnaissance des psychoéducateurs dans le système professionnel ainsi que la création de l'Ordre n'auraient pu se faire sans l'apport de plusieurs personnes, dont M. Marcel Renou, le premier à siéger comme président. En mai 2010, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) soulignait sa contribution à la reconnaissance de la profession et à l'avancement du système professionnel en lui remettant le Prix du CIQ.

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du projet de loi n° 21 ont été sans aucun doute un dossier majeur pour l'Ordre. Cette mise en œuvre présente un défi important pour les employeurs puisque les changements anticipés s'effectueront dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. À cet effet, de nombreux partenariats ont été établis avec les associations d'employeurs tant du réseau de la santé et des services sociaux que du réseau de l'éducation. Le but était de mieux faire comprendre le rôle des psychoéducateurs, de travailler en concertation et de proposer des solutions respectueuses pour l'ensemble des parties. À la suite des rencontres avec les partenaires, nous avons travaillé à l'élaboration d'une résolution et à la rédaction d'un règlement relatifs à l'application de la mesure de non-rupture de service qui permettront à des personnes non admissibles de pouvoir continuer à pratiquer les activités réservées. Dans ce dossier, nous travaillons conjointement avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pour proposer des mesures similaires afin d'en faciliter l'application par les employeurs.

Dans un autre ordre d'idées, cette année a été assombrie par le décès de M. Gilles Gendreau, un des fondateurs de la profession. Monsieur Gendreau a toujours été préoccupé par le développement de la profession. Je m'emploierai à être digne de son héritage dans la poursuite de ce même objectif de développement.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil d'administration, le comité exécutif de même que la directrice générale et tout le personnel pour leur dévouement lors de la dernière année. Je salue également tous les membres qui s'impliquent bénévolement dans les activités de l'Ordre contribuant ainsi au rayonnement de la psychoéducation.



Rapport de la directrice générale



Renée Verville, M.A.P., Adm.A.

L'année 2010-2011 a été une année charnière pour l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Si le processus ayant conduit à la création de l'Ordre s'est déroulé sur quelques années, la dernière année a été la plus intense en termes de travaux à finaliser pour que l'organisation soit prête. C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'une année bien remplie à tous les points de vue.

Création de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

La première publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, des lettres patentes de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'est faite le 7 juillet dernier. Cette publication nous a permis d'entreprendre tous les travaux entourant la création de l'Ordre. Nous avons déjà renégocié notre bail avec un réaménagement des locaux permettant ainsi de continuer à partager des aires de rangement et de réunion avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. La période de l'été fut donc sous le signe du réaménagement.

La création de l'Ordre impliquait d'avoir un positionnement distinct. Avec l'aide d'une firme de communication, un choix d'identité visuelle a été fait. Puis, la production de tout le matériel en découlant a été réalisée dans les délais. Un nouveau site Web a été conçu pour refléter la nouvelle réalité et une gamme de documents présentant la profession a été produite.

La création de l'Ordre a également engendré des démarches administratives visant à créer cette nouvelle entité afin de poursuivre son fonctionnement sans coupure. Nous avons eu, lors de cette étape, la collaboration de différentes institutions face à une situation quelque peu inusitée. Cette collaboration a fait en sorte que le 8 décembre 2010, date d'entrée en vigueur des lettres patentes de l'Ordre, tout était prêt permettant ainsi une transition harmonieuse.

Le 11 décembre, le Conseil d'administration de l'Ordre a délivré un permis pour toutes les personnes qui détenaient le permis de psychoéducateur lors du retrait des psychoéducateurs de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ). Ce permis de même que tous les documents présentant la profession et l'Ordre ont été acheminés au début de janvier à tous les psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Planification stratégique

Les réflexions menant à la production du plan stratégique ont été amorcées avant que les psychoéducateurs soient retirés de l'OCCOPPQ. C'est en mai 2010 que le secteur psychoéducation de l'OCCOPPQ donnait le mandat à un comité de planification stratégique de mener à bien cette opération de grande envergure. Le plan stratégique 2011-2016 a été élaboré à partir de consultations auprès des membres, du personnel, des administrateurs et des comités de l'Ordre.

En tant que nouvelle organisation nous avons redéfini la mission afin qu'elle réponde à la réalité de l'Ordre. Dans ce même contexte, il nous apparaissait primordial de nous donner de nouvelles valeurs. S'appuyant sur la mission et les valeurs, nous avons été en mesure d'élaborer la vision. Ce plan stratégique donne les cinq grandes orientations qui guideront l'Ordre au cours des cinq prochaines années.

Orientation 1 : Soutenir la pratique des psychoéducateurs en regard des compétences requises et du développement de la profession.

Orientation 2 : Faire connaître l'Ordre et la profession.

Rapport de la directrice générale

Orientation 3 : Accroître le membership en valorisant l'appartenance à une culture professionnelle.

Orientation 4 : Favoriser la compréhension des membres de leurs obligations professionnelles envers les clients, les collègues et le public.

Orientation 5 : Moderniser l'organisation dans une perspective de développement.

Le plan stratégique a été adopté par le Conseil d'administration et un plan d'action pour l'année 2011-2012 a également été rédigé afin de rencontrer les objectifs fixés dans le plan stratégique.

Admission à la profession

Nous avons revu, de concert avec les universités dispensant le programme en psychoéducation, les normes d'admission à l'Ordre. Ce travail, effectué à partir du *Profil des compétences générales des psychoéducateurs*, nous permettait de s'assurer que la formation donnée correspondait au profil établi.

Aspects réglementaires

À la suite de la recommandation du comité de la formation d'adopter de nouvelles normes d'admission, ces dernières l'ont été par le Conseil d'administration. Nous avons donc revu le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et ce dernier a été adopté par le Conseil d'administration le 19 mars 2011. Les lettres patentes prévoient que les règlements en vigueur à l'OCCOPPQ s'appliquent aux psychoéducateurs avec quelques adaptations. Ces règlements cessent de s'appliquer aux membres de l'Ordre à la date d'entrée en vigueur d'un règlement adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Cela signifie que chacun des règlements doit être revu et adopté. Nous avons établi un échéancier s'échelonnant sur une période de deux ans, en établissant des priorités selon les impacts possibles. Hormis le règlement sur les équivalences, deux autres projets de règlement ont fait l'objet d'une adoption de principe et ont été soumis à la consultation des membres. Dans le cadre du projet de loi n° 21, nous avons également adopté un *Règlement sur certaines activités pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*.

Développement de la profession

Le développement des compétences des psychoéducateurs est toujours au cœur de nos préoccupations. Plusieurs activités de formation continue sont donc offertes à nos membres, cette année n'a pas fait exception. Afin de rendre la formation continue plus accessible, nous avons étudié l'opportunité de rendre les formations disponibles à distance, par le biais d'un portail Web. Nous en sommes à l'étape de conception de ce portail qui devrait permettre, outre d'offrir la formation continue en ligne, la mise sur pied de communautés de pratique, des forums de discussion et, éventuellement, un portfolio en ligne.

Nous avons établi une typologie des documents d'encadrement produits par l'Ordre. Ces documents portent différents titres selon l'objectif qu'ils visent, leur contenu ou leurs destinataires, cela permet de mieux les distinguer. Le guide de pratique en santé mentale jeunesse, ouvrage de référence pour les psychoéducateurs et pour les employeurs, a été adopté par le Conseil d'administration en décembre dernier. Les travaux se poursuivent pour la rédaction du guide de pratique en milieu scolaire.

La réalisation des différentes activités a été rendue possible grâce au soutien du Conseil d'administration, du comité exécutif et des nombreux bénévoles qui gravitent autour de l'Ordre. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur apport.

Les étapes précédant la création de l'Ordre ont amené beaucoup de bouleversements au sein de l'équipe de l'Ordre. Malgré cette situation, tous ont su offrir un service de qualité tout en gardant le sourire. Je les remercie pour leur patience et pour leur soutien lors de cette étape de transition.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre. Il définit également les grandes orientations.

Le Conseil d'administration a tenu deux réunions régulières au cours de l'année 2010-2011 pour la période du 8 décembre 2010 au 31 mars 2011.

Les administrateurs au Conseil d'administration 2010-2011 sont :

Érika Fortin, ps.éd., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (mandat se terminant en 2012)

Marc Bergeron, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (mandat se terminant en 2013)

Brigitte Alarie, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (mandat se terminant en 2012)

Richard Chagnon, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

Myriam Laventure, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (élue en décembre 2010)

Jean-Pierre Robin, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

Érika Amsterdam, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2012)

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2013)

Moshen Romdhani, ps.éd., Section V : Montréal (élu en décembre 2010)

Maryse Beaudoin, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

Alessandro Orsi, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

Gabrielle Thivierge, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (mandat se terminant en 2012)

Administrateurs nommés :

André Roy (mandat se terminant en 2012)

Michel Paquette (mandat se terminant en 2013)

Céline Bélanger (mandat se terminant en 2012)

Rapport des activités du Conseil d'administration

L'Assemblée générale permettant de rendre compte des activités de l'Ordre pour la période du 8 décembre 2010 au 31 mars 2011 se tiendra le 27 mai 2011.

Les administrateurs ont notamment

- élu deux nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'administration, soit Myriam Laventure, ps.éd., comme administratrice de la section IV et Mohsen Romdhani, ps.éd., comme administrateur de la section V;
- élu parmi leurs membres cinq représentants pour siéger au comité exécutif : Jean-Pierre Robin, ps.éd., vice-président, Richard Chagnon, ps.éd., conseiller, Brigitte Alarie, ps.éd., conseillère, et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente de l'Ordre, est d'office membre et présidente de ce comité.

Dossiers administratifs et financiers

Certaines résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) touchant le fonctionnement de l'Ordre pour l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ont été reconduites :

- principe de fonctionnement sur le plan des ressources humaines;
- règles sur l'utilisation des surplus;
- procédures pour la délivrance d'un permis à un candidat ayant un dossier criminel;
- attribution des jetons de présence;
- rapport du syndic;
- pouvoir de radiation ou limitation d'exercice;
- assurance responsabilité professionnelle des membres;
- tenue de dossiers;
- délégation au comité exécutif, tel qu'énoncé à l'article 96.1 du *Code des professions*, des pouvoirs énoncés aux articles;
- plan de classification et calendrier de conservation des documents.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, entre le 8 décembre 2010 et le 31 mars 2011, ont notamment

- octroyé une augmentation de 2 % aux employés pour l'exercice financier 2011-2012;
- adopté le plan stratégique 2011-2016;
- adopté le plan d'action 2011-2012;
- adopté les prévisions budgétaires du 8 décembre 2010 au 31 mars 2011;
- adopté les prévisions budgétaires 2011-2012;
- octroyé le Mérite du CIQ à la psychoéducatrice Jocelyne Moreau;
- nommé la présidente, le vice-président, la directrice générale et secrétaire comme signataires des effets de commerce et nommé le directeur administratif pour des montants inférieurs à 5000 \$;
- mandaté le comité exécutif d'évaluer et de prendre la décision de recourir aux services d'une firme pour le développement de la formation continue en ligne;
- adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration 2011-2012;
- adopté l'amendement à l'offre de location du siège social;

Affaires réglementaires et normes

- nommé le vice-président comme délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- délivré le permis de psychoéducateur aux 3 274 personnes inscrites au Tableau des membres de l'OCCOPPQ et qui détenaient un permis de psychoéducateur en date du 7 décembre 2010;
- adopté la position de l'Ordre concernant l'inscription annuelle au Tableau des membres;
- nommé Richard Lachapelle, ps.éd., comme syndic adjoint pour un mandat de deux ans jusqu'au 11 décembre 2013, nommé Gilles Bergeron, ps.éd., comme syndic adjoint pour un mandat se terminant le 29 novembre 2011, nommé Annie Poirier, ps.éd., comme syndic adjointe pour un mandat se terminant le 17 mars 2013;
- nommé les psychoéducateurs Yves Bouffard, Jacques Grégoire, Andrée Le Blanc et Diane Métayer comme membres du conseil de discipline pour un mandat se terminant le 31 mars 2013;
- nommé les psychoéducateurs Jean Héneault et Dominique Martinet comme membres du comité de révision des plaintes pour un mandat se terminant le 31 mars 2012;
- nommé Pascale Descary, ps.éd., comme membre du conseil d'arbitrage des comptes jusqu'au 31 mars 2012;
- nommé Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., comme présidente du comité de formation et Dominique Trudel, ps.éd., comme membre du comité de formation pour un mandat se terminant le 31 mars 2013;

Rapport des activités du Conseil d'administration

- nommé les psychoéducatrices Josée Lehoux, Rachel Bluteau comme membres du comité des admissions par équivalence pour un mandat se terminant le 31 mars 2011, nommé Suzanne Bernier, ps.éd., comme membre du comité des admissions par équivalence pour un mandat se terminant le 31 mars 2012;
- nommé la directrice générale et secrétaire comme responsable de l'accès aux documents;
- nommé Claire Jutras, ps.éd., comme présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2013 et nommé les psychoéducateurs Serge Goyette, Mireille Riverin et Réjean Thomas comme membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2012 et nommé Libertad Sanchez, ps.éd., comme membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2013;
- nommé les psychoéducateurs Lucille David, Anne-Marie Delisle, Serge Goyette, Claude Paquette, Rina Petretta, Robert Scott et Dominique Trudel comme inspecteurs pour un mandat se terminant le 31 mars 2012;
- nommé Martine Pageau, ps.éd., comme membre du comité de révision des plaintes;
- adopté le principe du règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en psychoéducation;
- adopté le programme de surveillance générale de la pratique;
- adopté le principe de *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*;
- adopté le principe de *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- adopté le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- adopté le principe de *Règlement sur l'exercice des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre*;
- adopté le principe de la résolution relative à l'application de l'article 18 du projet de loi n° 21;

Dossiers professionnels

- adopté les normes d'exercice *La tenue d'un dossier de consultation ou de supervision en psychoéducation*;
- adopté le guide de pratique *Le psychoéducateur en santé mentale jeunesse*;
- adopté la position concernant la tenue de dossiers en milieu scolaire.

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2010 au 7 décembre 2010, le Conseil d'administration de l'OCCOPPOQ a notamment

- adopté le calendrier de formation continue pour les psychoéducateurs 2010-2011;
- adopté les normes d'admission pour le permis de psychoéducateur.

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du Conseil d'administration, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

Pour l'exercice 2010-2011, le comité exécutif était formé de la présidente, Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., du vice-président, Jean-Pierre Robin, ps.éd., et des conseillers Brigitte Alarie, ps.éd., et Richard Chagnon, ps.éd., ainsi que de l'administrateur nommé André Roy.

Pour la période du 8 décembre 2010 au 31 mars 2011, le comité exécutif a tenu deux réunions régulières. Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le comité exécutif a notamment

Dossiers réglementaires

- imposé un stage à une psychoéducatrice à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- adopté le calendrier des modifications des règlements;
- adopté l'avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle;

Dossiers administratifs et financiers

- octroyé le contrat de création d'un portail de formation continue;
- adopté le budget du Colloque 2011.

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Renée Verville, M.A.P., Adm.A., directrice générale et secrétaire

Manon Gauthier, adjointe à la direction et aux communications (depuis le 17 janvier 2011)

Denise Noël, adjointe à la direction et aux communications (jusqu'au 16 février 2011)

Services administratifs

Eric Labossière, directeur administratif

Sylviane Besner, adjointe aux services administratifs et réceptionniste

Services juridiques

Me Geneviève Roy, conseillère juridique

Service des communications

Jaëlle Héroux, M.A., responsable des communications

Qualité de l'exercice et développement professionnel

Claude Paquette, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel

Dominique Trudel, Ph.D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Mélanie Besner, adjointe à l'admission

Pierrette Savard, adjointe au développement professionnel

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

Section	Région administrative	Total	
I	Bas-St-Laurent (1)	85	214
	Saguenay-Lac-St-Jean (2)	76	
	Côte-Nord (9)	24	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	29	
II	Québec (3)	172	257
	Chaudière-Appalaches (12)	85	
III	Mauricie (4)	205	336
	Centre-du-Québec (17)	131	
IV	Estrie (5)	270	874
	Montérégie (16)	604	
V	Montréal (6)	794	794
VI	Laval (13)	140	494
	Lanaudière (14)	168	
	Laurentides (15)	186	
VII	Outaouais (7)	141	305
	Abitibi-Témiscamingue (8)	150	
	Nord-du-Québec (10)	14	
	Hors Québec	37	37
	Hors Canada	9	9
	Total des membres	3 320	

Total femmes	2 801
Total hommes	519

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1 623	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	1 697	—	—

Renseignements généraux

Inscription au Tableau au 31 mars 2011

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	132
Permis restrictifs temporaires	29
Permis restrictifs temporaires révoqués	4
Membres inscrits au Tableau (31/03/2010)	3 264
Nouvelles inscriptions	154
Réinscriptions	85
Radiations non-paiement	103
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	79
Décès	1
Total des membres au 31 mars 2011	3 320
Permis restrictifs temporaires	39

Classement de cotisation (Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Total	Cotisation
Membres réguliers	2 654	474,00 \$
Membres recrues, 1 ^{ère} année	126	118,50 \$
Membres recrues, 2 ^e année	100	237,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	80	355,50 \$
Membres inactifs	263	118,50 \$
Membres hors Québec	23	118,50 \$
Membres hors Canada	11	118,50 \$
Membres émérites	3	–
Membres retraités	47	47,40 \$
Total au 31 mars 2011	3 320	

Étudiants associés

Total au 31 mars 2011	253
-----------------------	-----

Renseignements généraux

Répartition des membres selon les milieux de travail

Milieux de travail	Total	%
Éducation	1 104	35
Primaire	537	
Secondaire	301	
Secondaire - adultes	49	
Centre administratif	75	
Cégep - consultation	35	
Cégep - enseignement	30	
Université - enseignement et recherche	71	
Université - autres	6	
CSSS	605	20
Centres de réadaptation	405	13
en dépendance	68	
en déficience physique	37	
en déficience intellectuelle/TED	300	
Centres jeunesse	352	12
Centres hospitaliers	166	6
Organismes communautaires	105	4
Cabinet conseil	88	3
Petite enfance	55	2
Emploi	44	1
CSST-SAAQ-IVAC-Autres compagnies	34	1
Centre de détention	12	0,5
Fonction publique et organismes	59	2
Autres	17	0,5

Rapport du Bureau du syndic

Au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Bureau du syndic a ouvert sept nouveaux dossiers d'enquête.

Sept demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont aussi été traitées par le Bureau du syndic. Trois de ces demandes n'ont pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête. En date de ce jour, quatre demandes sont en suspens, ou en attente de compléments d'information.

Aucune demande d'accès à l'information en vertu du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels n'a été reçue au cours de la période.

Si on inclut les sept nouveaux dossiers d'enquête à ceux qui étaient toujours actifs au 1^{er} avril 2010, le Bureau du syndic a agi dans quatorze dossiers d'enquête au cours de la période visée (voir Tableau 1).

En cours d'année, sept dossiers d'enquête ont été fermés. Un dossier a fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour manquement à la tenue de dossiers. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans sept dossiers. Un dossier a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite de la décision rendue; la décision du syndic adjoint a été maintenue dans ce dossier. Aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation.

Aucune plainte n'a été déposée devant le conseil de discipline.

Tableau 1 Bilan des dossiers traités au cours de la période visée				
	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2011
Enquêtes disciplinaires	7	7	7	7

La nature principale des problèmes soumis à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces sept nouvelles demandes d'enquête, est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2 Motif principal des nouvelles demandes reçues au cours de la période (Codes et autres règlements)	
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Insatisfaction quant au service rendu (approche utilisée ou attitudes)	3
Façon d'intervenir, notamment en rapport avec le Code de déontologie	1
Comportement déviant touchant la dignité de la profession	1
Omission de faire des notes évolutives au dossier depuis 2008	1
Bris de confidentialité	1
Total	7

* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

Membres du Bureau du syndic
Robert Turbide, ps.éd., syndic
Annie Poirier, ps.éd., syndic adjointe
Gilles Bergeron, ps.éd., syndic adjoint
Richard Lachapelle, ps.éd., syndic adjoint

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

En vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet effet, il procède notamment à la vérification des dossiers, des livres, des registres et de l'équipement relatifs à cet exercice.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2010-2011

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2010-2011. Les critères de sélection étaient les suivants :

- les psychoéducateurs qui arrivent à cinq ans de pratique;
- les personnes qui se réinscrivent à l'Ordre après une absence de trois ans ou plus;
- les psychoéducateurs n'ayant jamais fait l'objet d'une surveillance;
- les psychoéducateurs de tous les secteurs qui exercent auprès des personnes atteintes d'un problème de santé mentale.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession à sa réunion tenue le 13 mars 2010.

Dans un premier temps, les membres sélectionnés reçoivent un avis leur demandant de remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique professionnelle. Le questionnaire d'autoévaluation porte sur les compétences générales des psychoéducateurs, les normes en matière de tenue de dossiers et d'évaluation de même que sur certains aspects de la déontologie.

RÉALISATIONS

- Nombre prévu de psychoéducateurs au programme d'inspection 2010-2011 : 250.
- Le CIP s'est réuni à six reprises entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.
- Durant cette période, le CIP a procédé à l'inspection professionnelle de 215 psychoéducateurs dont un à la suite d'une information transmise par le syndic.

Les résultats de l'inspection générale au 31 mars 2011	
Questionnaires transmis aux membres	250
Membres sélectionnés pour une visite	77
Questionnaires retournés au CIP	219
Rapports de vérification à la suite d'une visite	72
Rapports de vérification à la suite d'un questionnaire	219

Milieux de travail	
Pratique privée	10
Centre jeunesse et centre de réadaptation	87
Milieu scolaire	72
Centre de la petite enfance	4
Milieu communautaire	16
Santé et services sociaux	45
Organisme gouvernemental	16
Total des questionnaires	250

Comité d'inspection professionnelle

Résultats de l'envoi	
Jugé répondre aux normes	104
Visite déterminée	57
Questionnaire reporté ou annulé	31
Situation spéciale	32
Le CIP ne peut se prononcer compte tenu du poste occupé	26
Référé au syndic	0
Total	250

VISITES D'INSPECTION PLANIFIÉES AU 31 MARS 2011

Milieux de travail	
Pratique privée	2
Centre jeunesse et centre de réadaptation	20
Milieu scolaire	25
Centre de la petite enfance	1
Milieu communautaire	5
Santé et services sociaux	19
Organisme gouvernemental	5
Total	77

Résultats des visites d'inspection	
Répondant aux normes	36
Correctifs à apporter	23
Objets d'un suivi	10
Référé au syndic	0
Objet d'une inspection particulière	3
Reporté / Annulé	5
Total	77

Inspections particulières

Durant la période visée, trois inspections particulières ont été réalisées, l'une découlant du programme de surveillance, les deux autres de situations portées à l'attention du CIP. Dans les trois cas, en vertu de l'article 113 du *Code des professions*, le CIP a recommandé au Conseil d'administration que ces psychoéducateurs réussissent les deux volets de la formation à distance sur la tenue de dossiers. Pour l'un de ces cas, le CIP a de plus demandé à ce que le psychoéducateur bénéficie de 20 heures de supervision clinique avec un psychoéducateur visant l'amélioration de certaines compétences.

Comité d'inspection professionnelle

En plus de la réalisation du programme d'inspection professionnelle, les membres du CIP ont participé à la révision du questionnaire et des outils en évaluation. D'autre part, les membres du CIP de même que les inspecteurs ont participé à :

- deux rencontres visant à mieux cibler les recommandations faites aux psychoéducateurs et à améliorer l'efficacité du programme d'inspection;
- une mise à jour portant sur les aspects réglementaires et déontologiques avec la conseillère juridique et la coordonnatrice au développement et au soutien professionnel;
- deux formations ou mises à jour portant sur l'inspection particulière;
- une consultation portant sur la révision du *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et sur la cessation d'exercice des psychoéducateurs*.

Membres du CIP

Claire Jutras, ps.éd., présidente
Serge Goyette, ps.éd.
Mireille Riverin, ps.éd.
Libertad Sanchez, ps.éd.
Réjean Thomas, ps.éd.
Claude Paquette, ps.éd., secrétaire du comité

Inspecteurs

Lucille David, ps.éd.
Serge Goyette, ps.éd.
Rina Petretta, ps.éd.
Robert Scott, ps.éd.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Membres du conseil de discipline

M^e Jean-Guy Légaré, président
Yves Bouffard, ps.éd.
Jacques Grégoire, ps.éd.
Andrée Le Blanc, ps.éd.
Diane Métayer, ps.éd.
M^e Marie-Chantal Lafrenière, secrétaire (d'avril à octobre 2010)
M^e Geneviève Roy, secrétaire (de novembre 2010 à mars 2011)

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée hors délai.

Le comité s'est réuni une fois durant l'exercice, le 4 novembre 2010. Il a reçu une demande d'avis pour laquelle il a maintenu la décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres du comité de révision des plaintes

Jean Hénault, ps.éd., président

Dominique Martinet, ps.éd.

Lyne Carrier-Demers, représentante du public nommée par l'Office des professions

Claire Lavergne, représentante du public nommée par l'Office des professions

Raymond Proulx, représentant du public nommé par l'Office des professions

M^e Marie-Chantal Lafrenière, secrétaire (d'avril à octobre 2010)

M^e Geneviève Roy, secrétaire (de novembre 2010 à mars 2011)

Conseil d'arbitrage des comptes

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

Conseil d'arbitrage des comptes

Pascale Descary, ps.éd.

Activités relatives à l'usurpation de titre

- Nombre d'enquêtes complétées : 3
- Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre* et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le comité des admissions par équivalence a tenu huit réunions au cours desquelles il a :

- étudié 64 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au comité exécutif pour 29 candidats, exigé une formation supplémentaire à 21 candidats, recommandé la délivrance d'un permis sans condition à six candidats, et refusé l'admission à huit candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- étudié la candidature de trois candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; le comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à l'un d'entre eux et recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage aux deux autres candidats;
- étudié la candidature de neuf candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans, le comité a recommandé la réinscription à cinq d'entre eux et imposé un stage aux quatre autres candidats.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	1	---	1	---
hors du Canada	8	---	6	2	---
au Québec	54	5	44	5	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	3
Stage	---	
Cours et stage	---	3

Comité des admissions par équivalence

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	---
Stage	---	---
Cours et stage	---	---

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	---	---
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	---	---	---	---
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	46	29	17	---

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences

L'Ordre offre depuis quelques années une formation de 25 heures en déontologie. Il a aussi élaboré une formation au sujet du développement et de l'évaluation de programme, cette compétence étant souvent manquante chez les candidats à l'admission. Lorsque nécessaire, ces derniers peuvent également être orientés vers un cours d'un crédit, offert par l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, et portant sur l'évaluation psychoéducative.

Outre ces activités de groupe, les candidats ont aussi la possibilité d'être accompagnés par un psychoéducateur d'expérience dans des démarches d'apprentissage individualisés, dans leur milieu de travail ou un milieu de stage.

Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demands de permis	Quantité
Demands de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	134
Demands de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	134
Demands de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demands de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demands de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	64
Demands de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	56
Demands de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	8

Membres du comité des admissions par équivalence

Suzanne Bernier, ps.éd.
Rachel Bluteau, ps.éd.
Josée Lehoux, ps.éd.
Dominique Trudel, ps.éd., secrétaire du comité

Accréditation à la pratique de la psychothérapie

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2010-2011, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de 15 membres et ces recommandations ont été entérinées par le comité exécutif.

Au 31 mars 2011, l'Ordre comptait, parmi ses membres qui sont accrédités à la pratique de la psychothérapie, 46 membres.

Comité de la formation

Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2010-2011, le 7 mai et le 26 novembre 2010. Il est désormais coutume que des représentants des universités qui offrent les programmes en psychoéducation donnant accès à l'Ordre soient invités lors de ces rencontres. Cette large représentation permet de maintenir un échange fructueux sur le contenu des programmes en psychoéducation et les modalités d'offre des activités pédagogiques. Plus spécifiquement, le comité de la formation a travaillé à la révision des normes d'admission auxquelles les programmes de psychoéducation doivent se conformer. Celles-ci identifient le nombre de crédits qui doit être minimalement consacré à chacun des contenus disciplinaires jugés essentiels à l'exercice de la profession. Ce travail a pris comme assise le *Profil des compétences générales des psychoéducateurs* de même que les programmes existants. Le comité de la formation a transmis sa recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre. Il a également été question des mesures à prendre pour permettre aux étudiants inscrits à la maîtrise d'exercer les activités réservées au psychoéducateur par le projet de loi n° 21.

Membres du comité de la formation

Représentantes de l'Ordre

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente de l'Ordre, présidente du comité

Dominique Trudel, ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Représentants de la CRÉPUQ

Thérèse Besnard, ps.éd., professeure à l'Université de Sherbrooke

Sylvain Coutu, ps.éd., professeur à l'Université du Québec en Outaouais

Représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Riopel

Comités d'affaires professionnelles

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Comité des psychoéducateurs en santé mentale enfants, jeunes et familles

Comité des psychoéducateurs du secteur de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement

Comité du dossier du magazine de l'Ordre

Activités de formation continue

Les activités de formation continue autour du *Guide d'évaluation psychoéducative* se sont poursuivies, permettant aux psychoéducateurs de toutes les régions du Québec d'y avoir accès. Sous le même thème, le mini-colloque tenu en juin 2010 a été l'occasion de faire valoir des expériences en évaluation menées par des psychoéducateurs de différents milieux. Par ailleurs, l'offre de formation s'est enrichie cette année de deux activités sur des outils d'évaluation, soit le Brigance et le Conners. De plus, une formation en développement et évaluation de programmes a répondu aux besoins de perfectionnement tant des membres que des candidats à l'admission. Finalement, outre les activités offertes sur une base régulière, l'Ordre a soutenu l'organisation par les psychoéducateurs travaillant en santé mentale adulte, d'une journée d'échange et de formation pour ce secteur en émergence.

Activités tenues	Nombre de séances	Nombre de participants
Évaluation psychoéducative (6 heures)	6	129
CBCL-Achenbach (6 heures)	3	52
Brigance (6 heures)	3	56
Conners (6 heures)	2	43
Formation de base en psychométrie (21 heures)	1	18
Développement et évaluation de programmes - avec travaux (45 heures) et Développement et évaluation de programmes (20 heures)	2	11 1
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	20
Gang de choix (5 heures)	1	15
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	s.o.	16
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	s.o.	7
Journée de formation et d'échange en santé mentale adulte	1	24
Mini-colloque autour du <i>Guide d'évaluation psychoéducative</i>	1	150
TOTAL	21	542

Rapport de l'auditeur

Yves de Carufel, CGA inc.
COMPTABLE GÉNÉRAL ACCRÉDITÉ



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2011, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in black ink that reads 'Yves de Carufel, c.g. auditeur'.

Yves de Carufel, CGA inc.

Par : Yves de Carufel, CGA auditeur Laval (Québec)

Le 24 mai 2011

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
PRODUITS			
Cotisations	492 705 \$	— \$	492 705 \$
Admission	10 642	—	10 642
Intérêts	3 852	—	3 852
Publications	7 850	—	7 850
Activités de formation	16 209	—	16 209
Projet gangs de rue	2 773	—	2 773
Ristournes	—	4 272	4 272
Divers	4 499	—	4 499
	538 530	4 272	542 802
CHARGES			
Administration (Annexe A)	320 213	—	320 213
Surveillance (Annexe B)	82 377	—	82 377
Affaires professionnelles (Annexe C)	57 360	—	57 360
Formation (Annexe D)	34 455	—	34 455
Promotion et communication (Annexe E)	69 027	—	69 027
	563 432	—	563 432
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(24 902) \$	4 272 \$	(20 630) \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL
	Affecté	Non affecté	Total		
SOLDE AU DÉBUT				(note 9)	
Solde déjà établi	160 989 \$	615 127 \$	776 116 \$	81 853 \$	857 969 \$
Redressement (note 12)	–	(8 024)	(8 024)	–	(8 024)
Solde redressé	160 989	607 103	768 092	81 853	849 945
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(17 032)	(7 870)	(24 902)	4 272	(20 630)
Affectation aux immobilisations	5 568	(5 568)	–	–	–
SOLDE À LA FIN	149 525 \$	593 665 \$	743 190 \$	86 125 \$	829 315 \$

BILAN

AU 31 MARS 2011

	FONDS		
	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
ACTIF			
À COURT TERME			
Encaisse	291 225 \$	_ \$	291 225 \$
Placements temporaires (note 3)	400 062	_	400 062
Débiteurs (note 4)	831 053	_	831 053
Stocks (note 5)	47 734	_	47 734
Frais imputables au prochain exercice	45 834	_	45 834
	1 615 908	_	1 615 908
PLACEMENT (note 6)	_	86 125	86 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	149 525	_	149 525
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	1 984	_	1 984
	1 767 417 \$	86 125 \$	1 853 542 \$
PASSIF ET ACTIF NET			
À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer (note 8)	221 652 \$	_ \$	221 652 \$
Produits perçus d'avance	802 575	_	802 575
	1 024 227	_	1 024 227
ACTIF NET	743 190	86 125	829 315
	1 767 417 \$	86 125 \$	1 853 542 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.
Présidente



Jean-Pierre Robin, ps.éd.
Vice-président

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(20 630) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	17 034
	(3 596)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	706 707
	703 111

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un autre élément d'actif	(1 984)
Acquisition d'un placement	(4 272)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 568)
	(11 824)

AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE À LA FIN 691 287 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Le décret 946-2010 a été adopté par le Gouvernement du Québec le 10 novembre 2010. Selon ce décret, les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont retirés de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ce décret est entré en vigueur le 8 décembre 2010. En vertu du décret 947-2010, des lettres patentes ont été délivrées afin de créer l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec le 8 décembre 2010. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, conséquemment, exempté de l'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Le placement à long terme est classé comme actif financier et est détenu jusqu'à son échéance. Cet actif est évalué à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement **5 ans**

Matériel informatique

Logiciels **5 ans**

Autres **3 ans**

CONSTATATION DES PRODUITS

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 400 062 \$)	400 062 \$
---	-------------------

4. DÉBITEURS

Somme à recevoir de l'OCCOQ	814 753 \$
Clients et divers	16 300
	831 053 \$

La somme à recevoir de l'OCCOQ provient de la répartition de l'actif net à la suite de la séparation des deux ordres.

5. STOCKS

Papeterie et fournitures de bureau	47 734 \$
------------------------------------	------------------

6. PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans les fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales » portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	103 759 \$	63 699 \$	40 059 \$
Matériel informatique	208 914	99 449	109 465
	312 673 \$	163 148 \$	149 524 \$

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Fournisseurs et frais courus	81 899 \$
Salaires	49 592
Taxes à la consommation	90 160
	221 651 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

9. FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes et au fonds de prévention géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

Débiteurs	279 830 \$
Stocks	(6 720)
Frais imputables au prochain exercice	(26 434)
Créditeurs et charges à payer	172 587
Produits perçus d'avance	287 444
	<hr/>
	706 707 \$

11. RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 8 333 \$ et 1 237 \$ respectivement.

12. REDRESSEMENT

Le redressement est constitué de taxes de vente (TPS/TVQ) additionnelles de 8 024 \$ en 2011 portant sur les périodes de déclaration du 1^{er} octobre 2007 jusqu'au moment de la séparation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Le solde de cette somme est applicable aux exercices antérieurs à la séparation et l'actif net à cette date a été redressé en conséquence.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2012	101 776 \$
2013	101 776
2014	101 776
2015	101 776
2016	106 402
2017 et suivants	499 625

Ces montants représentent 56 % du loyer total mensuel.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2011 est de 16 281 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 120 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 960 \$ échéant en janvier 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2011 est de 14 400 \$.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000 \$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000 \$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2011 est de 33 000 \$.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
ANNEXE A – ADMINISTRATION			
Salaires	128 899 \$	– \$	128 899 \$
Avantages sociaux	21 199	–	21 199
Frais de représentation et de déplacements	2 014	–	2 014
Frais de perfectionnement	4 077	–	4 077
Loyer et aménagements	32 754	–	32 754
Assurances	1 278	–	1 278
Impression	28 899	–	28 899
Photocopieur	1 817	–	1 817
Frais de courrier	16 717	–	16 717
Télécommunications	8 068	–	8 068
Entretien et équipement de bureau	1 176	–	1 176
Fournitures de gestion informatisée	2 164	–	2 164
Frais de programmation	9 778	–	9 778
Fournitures de bureau	698	–	698
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	19 158	–	19 158
Divers	1 868	–	1 868
Honoraires professionnels	13 812	–	13 812
Frais du comité exécutif et Conseil d'administration	8 325	–	8 325
Cotisations à d'autres associations	88	–	88
Abonnements et documentation	390	–	390
Amortissement du matériel informatique	13 951	–	13 951
Amortissement du mobilier et équipement	3 083	–	3 083
	320 213 \$	– \$	320 213 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

	FONDS		
	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
ANNEXE B – SURVEILLANCE			
ADMISSION			
Salaires	16 379 \$	– \$	16 379 \$
Avantages sociaux	2 283	–	2 283
Frais généraux	1 092	–	1 092
	19 754	–	19 754
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires	18 364	–	18 364
Avantages sociaux	946	–	946
Honoraires	13 448	–	13 448
Frais de représentation et de déplacements	1 927	–	1 927
Frais généraux	1 495	–	1 495
	36 180	–	36 180
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE			
Salaires	2 799	–	2 799
Avantages sociaux	446	–	446
Honoraires	15 458	–	15 458
Frais de représentation et de déplacements	3 780	–	3 780
Frais généraux	570	–	570
Frais légaux	3 390	–	3 390
	26 443	–	26 443
	82 377 \$	– \$	82 377 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
ANNEXE C – AFFAIRES PROFESSIONNELLES			
Salaires	47 278 \$	– \$	47 278 \$
Avantages sociaux	2 611	–	2 611
Frais de représentation et de déplacements	565	–	565
Projet gangs de rue	4 243	–	4 243
Frais généraux	56	–	56
Frais de comités	2 607	–	2 607
	57 360 \$	– \$	57 360 \$
ANNEXE D – FORMATION			
Salaires	13 929 \$	– \$	13 929 \$
Avantages sociaux	2 085	–	2 085
Frais de déplacements	625	–	625
Formation continue	17 816	–	17 816
	34 455 \$	– \$	34 455 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL
ANNEXE E – PROMOTION ET COMMUNICATION			
Salaires	46 488 \$	– \$	46 488 \$
Avantages sociaux	4 874	–	4 874
Frais de représentation et de déplacements	158	–	158
Participation aux salons	470	–	470
Promotion et publicité	5 931	–	5 931
Publications	8 881	–	8 881
Site Internet partie membres	2 225	–	2 225
	69 027 \$	– \$	69 027 \$





ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 514 333-6601 ou 1 877 913-6601
www.ordrepsed.qc.ca